

## DECRYPTAGE DE L'ACTU JURIDIQUE

### LE CONGÉ PATERNITE

Le 23 septembre 2020, le gouvernement a en effet annoncé que le congé paternité doublerait à **partir de juillet 2021** en passant de **14 à 28 jours**. En pratique dès la naissance, le père devra prendre trois jours de congé de naissance et quatre jours de congé paternité, autrement dit **sept jours obligatoires**. Dans les 4 mois qui suivent la naissance : il pourra prendre, d'un seul coup ou de manière fractionnée, les **21 jours restants** au titre de son congé paternité.

#### ET À L'INTERNATIONAL ?

Les pionniers et aussi champions en la matière sont les pays scandinaves. A titre d'exemple, la **Norvège** est le premier pays au monde à avoir instauré le congé paternité, le 1er avril 1993. Dans le reste de l'Europe, l'**Espagne** se classe en tête. Les pères ont droit depuis 2019 à 8 semaines payées intégralement, qui passeront à 16 semaines en 2021, soit autant que les mères.

En Afrique aussi le congé paternité a été instauré comme au **Nigeria**, en **Tanzanie**, en **Algérie**, au **Rwanda**, au **Gabon**, au **Cameroun**, en **Côte d'Ivoire**, à l'**Île de Madagascar**, au **Tchad** et au **Togo**. Les pères peuvent prendre jusqu'à 10 jours de congé payés à la naissance de leurs enfants.

Alors qu'aux **Etats-Unis** le congé paternité n'existe pas, certaines entreprises ont choisi de l'instaurer.

#### ETAT DES LIEUX FRANÇAIS

Il ressort des rapports établis par la D.R.E.S.S qu'en 2013, **seulement sept pères éligibles sur dix** ont eu recours à leur congé de paternité.

Les pères en situation professionnelle stable (CDI, fonctionnaires) ; de statut cadre et âgés de moins de 40 ans sont les **principaux utilisateurs de ce dispositif** (80% des congés).

L'étude montre également que lorsque ce congé est un droit ou une obligation, qu'il est court et bien rémunéré, il est plus utilisé.

A contrario, les pères peu diplômés, en contrat précaire ou demandeurs d'emploi, avec un faible revenu et âgés de plus de 40 ans sont sous représentés.

#### METTRE EN PLACE UN CONGÉ LIBREMENT ORGANISÉ PAR LES PARENTS ?

Un congé parental à répartir librement entre les deux parents ne serait-il pas la solution la plus directe pour rendre aux parents la décision qui devrait être la leur sur l'organisation de l'arrivée de leur enfant ?

Ce congé parental existe dans de nombreux pays, avec ou sans durée minimum pour chaque parent. Un tel congé a également été recommandé par le rapport « **Les 1000 premiers jours** ». C'est le rapport à l'origine de l'allongement du congé paternité décidé en septembre.

#### METTRE EN PLACE DES INCITATIONS POUR LES PÈRES ET LES EMPLOYEURS ?

Si la mesure porte sur le congé paternité, ce sont probablement les pères qui devraient être incités, et, s'il s'agit du congé parental, ce sont les deux membres du couple qu'il faut toucher. Dans les deux cas, il pourrait être efficace d'**impliquer les employeurs** pour les inciter à **accueillir positivement** les nouvelles annonces de leurs employés avec des actions de sensibilisation et des opportunités financières. Différents types d'incitation pourraient ainsi être pensés : primes, jours de congés supplémentaires, avantage fiscal, etc.

#### QUEL IMPACT SUR L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME ?

Dans un premier temps, l'allongement du congé paternité pourrait avoir des vertus concernant la répartition des tâches domestiques et familiales, qui pourrait ainsi la rééquilibrer. Certaines études l'ont prouvé. Si c'est un premier pas, la question du **congé parental** reste centrale, puisque c'est encore une majorité de femmes qui en est bénéficiaire. Comme le souligne Hélène Périvier, économiste à l'OFCE Science Po, "la mesure telle qu'elle est annoncée (le congé parental à 28 jours) va avoir très peu d'effets en matière d'égalité professionnelle. Pour avoir un véritable effet sur le marché du travail, il faut encore une fois repenser l'accueil des jeunes enfants jusqu'à leur scolarisation. Si on veut vraiment à la fois promouvoir l'égalité du partage des tâches dans la famille dans une optique ensuite d'égalité professionnelle sur le marché du travail, il va falloir être beaucoup plus volontariste et repenser ce dispositif pour qu'il soit porteur d'égalité."

## ACTEURS LIGERIENS ENGAGÉS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

**Interview d'Agnes ROUSSEAU, travailleuse sociale à la CAF et animatrice du réseau des Reep (Réseau d'Écoute, d'Appui des Parents) de la Loire.**

Ce dispositif de parentalité est piloté par la Caf dans notre département. L'objectif est de mettre en réseau les partenaires qui travaillent avec les

parents, faire connaître les initiatives autour de la parentalité, promouvoir les initiatives et le partage d'expériences mais également de faire connaître aux parents les différentes ressources qu'ils peuvent trouver pour répondre à leurs questions de parentalité. Ce réseau est ouvert aux parents et se développe dans une logique collaborative. Il a comme principe de s'appuyer sur les compétences des parents et les valeurs de la laïcité.

[Lire l'interview](#)

## PORTRAIT INTERNATIONAL



### BD - L'engagement de mères immigrées dans leurs territoires de vie

Ces planches visent, à travers le récit des trajectoires de 12 mères immigrées et engagées, à faire ressortir des enjeux et des défis communs rencontrés par ces femmes au cours de leurs vies, à mettre en lumière leurs aspirations individuelles et collectives et à partager leurs recommandations pour améliorer l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

plus d'infos : <http://grdr.org/La-bande-dessinee-Articulation-des-temps-de-vie-pour-les-femmes-en-situation-de>

## ACTUALITES CIDFF



### La victoire des femmes de chambre

Après 22 mois de grève, les femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles à Paris viennent finalement d'obtenir une hausse de leurs salaires et de meilleures conditions de travail. Elles racontent leur combat...

[Lire la suite](#)



### FNCIDFF

La FNCIDFF lance le troisième volet de la campagne « **Et en pratique ? Ne laissez pas les habitudes réécrire les droits** ». Cette campagne sert à permettre à chaque personne, victime ou témoin, de connaître ses droits et de les faire valoir.

[Soutenir l'action des CIDFF](#)



### Sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et à l'égalité femmes-hommes

Cette année, le CIDFF de la Loire est intervenu auprès de plusieurs **publics jeunes** afin de les sensibiliser au phénomène des violences sexuelles et sexistes et aux inégalités entre les femmes et les hommes.

**Entre février et mai 2021** nous avons animé deux sessions auprès de groupes de volontaires en service civique à l'AFEV. Les retours sont très positifs et nous montrent l'intérêt de la nouvelle génération pour la lutte contre les inégalités.

**CIDFF de la Loire**

18 Avenue Augustin Dupré

42000 SAINT ETIENNE

**04.77.01.33.55**

[cidff42@cidff42.fr](mailto:cidff42@cidff42.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CIDFF 42 Loire.

[Se désinscrire](#)



© 2021 CIDFF 42 Loire

[Voir la version en ligne](#)

Le CIDFF est une association loi 1901 qui a une mission d'intérêt général. Elle a été créée à l'initiative de l'Etat en 1972 afin de promouvoir l'égalité et de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle, psychique, des femmes appréhendées dans leur diversité.